

# TRESORERIE

Relevé au 30 Juin 2023

Le 3<sup>ème</sup> et dernier relevé de la saison 2022/2023 des clubs arrêté au 30 Juin 2023 a été envoyé à TOUS les trésoriers / trésorières entre les 4 et 5 Juillet 2023.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 20 Juillet 2023.

## **ATTENTION !**

Les clubs ayant des affaires en cours recevront une mise à jour de leur relevé si nécessaire.

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

### **47.4) Situation du club en fin de saison**

Aucun engagement d'équipes ne pourra être pris en compte pour la saison suivante si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée avant le 20 juillet de la saison écoulée. En relation avec la LAuRAFoot, les licences seront bloquées et non délivrées ; la date d'enregistrement sera celle de la régularisation du club envers le District.

Si pour une raison quelconque les licences sont à la disposition du club alors que les sommes dues n'ont pas été réglées, le comité de direction (bureau) après une dernière relance effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, peut prononcer les décisions suivantes :

- suspension de la validité des licences
- mises hors compétition de tout ou partie des équipes
- demande de radiation du club

**IMPORTANT** : lorsqu'un club est en difficulté momentanée pour le règlement, celui-ci pourra négocier l'étalement de ses dettes auprès du service financier avant d'être en infraction. Les pénalités seront appliquées si dépassement des délais donnés, sans accord du service financier.

Les clubs non en règle vis-à-vis du District avant l'Assemblée Générale se verront retirer leur pouvoir à l'ouverture de la séance.

### **RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :**

Bourg Sud

Bourg ACCFT

Chazey Bons

AS Salazie